

## *Département de la Haute-Vienne*

❖ *Commune de DOMPS*

### *Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

#### *Nombre de Conseillers :*

<i>en exercice</i>	<i>: 10</i>
<i>présents</i>	<i>: 7</i>
<i>représentés</i>	<i>: 0</i>
<i>votants</i>	<i>: 7</i>
<i>Pour</i>	<i>: 7</i>
<i>Contre</i>	<i>: 0</i>
<i>Abstentions</i>	<i>: 0</i>

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le sept octobre deux mil vingt cinq à 20h00, suivant convocation en date du trente septembre deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

*Étaient présents :* Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr VERHELST Eduard, Mr CHARIAL Nicolas.

*Membres excusés ayant donné pouvoir :*

*Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :* Mr BREUX Sylvain, Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore.

*Date de convocation du Conseil Municipal :* le 30 septembre 2025

*Secrétaire de séance :* Mr BOUTY Serge.

#### **Délibération 2025/036 du 7 octobre 2025**

#### **Réfection du Chemin des Crêtes : étude des devis et choix de l'entreprise**

Madame le Maire informe qu'il convient d'effectuer d'importants travaux de réparation sur le chemin des Crêtes. Celui-ci est actuellement impraticable en voiture.

Dans la mesure où ce chemin n'est pas considéré comme une route communale, sa réfection n'est pas éligible au programme voirie du Conseil Départemental.

En outre, ce chemin n'est pas considéré non plus comme une piste forestière. Cette reconnaissance pourrait être demandée au terme d'une procédure qui prendrait plusieurs années car la commune devrait acquérir pour cela l'ensemble des portions de parcelles cadastrales sur lesquelles la piste aurait une emprise (à ce jour détenues par de nombreux propriétaires privés). Il est à terme souhaitable que la commune s'engage dans cette démarche, mais il est également nécessaire de procéder aux premières remises en état dès à présent, même en l'absence de subventions.

Madame le Maire présente le devis des entreprises suivantes :

- NGE Routes pour un montant total de 32 780,00 € HT comprenant :

- l'installation du chantier
- le terrassement et l'empierrement du chemin
- la mise en œuvre d'enduits tricouche
- la réalisation de caniveau béton

- PIJASSOU pour un montant total de 36 211,20 € HT comprenant :

- décapage du chemin et remise en forme à la pelle mécanique
- fourniture, transport et mise en œuvre de matériaux puis compactage
- création de bourlet et de saignée pour canaliser l'eau sur le coté
- réalisation d'enduit bicouche à l'émulsion de bitume

**A l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise PIJASSOU pour un montant de 36 211,20 € HT.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.  
En Mairie le 7 octobre 2025  
Le Maire

